

Dénomination du Lycée Professionnel de Planoise - Avis du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par courrier du 14 avril 1994, M. le Proviseur du Lycée Professionnel de Planoise a informé la Ville de Besançon du souhait de dénommer cet établissement ouvert depuis l'année 1967, Charles FOURIER.

Tout en sachant que le groupe scolaire maternelle et primaire sis à Planoise, rue de Savoie, porte déjà le nom de ce théoricien, le Conseil d'Administration de ce lycée a, par délibération du 12 avril 1994 choisi d'honorer Charles FOURIER (1772-1837) né à Besançon, dont les théories ont influencé l'évolution sociale.

La Commission Culturelle consultée a émis un avis réservé quant à cette proposition, au motif qu'il existe déjà sur le même quartier un établissement scolaire du nom de Charles FOURIER.

Aussi, en cette période du bicentenaire de l'introduction de l'horlogerie à Besançon, une appellation honorant Laurent MEGEVAND (1754-1814) pourrait être proposée.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis qui sera transmis à M. le Président du Conseil Régional, autorité compétente, pour la dénomination d'un lycée.

M. HINTZY : La délibération qui nous est soumise n'aura aucune incidence financière sur le budget de la Ville. Il ne s'agit que d'un avis à donner mais la dénomination d'un établissement scolaire est un acte grave parce qu'il propose aux jeunes gens qui le fréquenteront une référence, un exemple à suivre.

Cela fait deux ans que le Lycée Professionnel de Planoise réfléchit à cette dénomination. M. BARBIER, le Proviseur de l'établissement, me confirmait que plusieurs autres noms avaient été évoqués, ceux de Jean MINJOZ, de Tristan BERNARD, de Guillaume APOLLINAIRE. Bien que les membres du Conseil d'Administration aient pleinement conscience de l'existence du groupe scolaire maternelle et primaire de Planoise installé rue de Savoie, c'est le nom de Charles FOURIER qui s'est imposé. En général, lorsqu'un conseil d'administration se prononce, la Ville n'y met pas d'obstacle. Or cette fois la Commission Culturelle nous présente une contre-proposition et nous avons la responsabilité de respecter le choix de l'établissement en honorant Charles FOURIER ou d'y préférer Laurent MEGEVAND.

Pour ma part, je vous invite à confirmer cet hommage à Charles FOURIER pour les quelques raisons de bon sens que voici : il se trouve que Laurent MEGEVAND fait actuellement l'objet d'un regain d'intérêt tout à fait ponctuel et circonstanciel. Le Musée du Temps a inauguré samedi l'exposition «quelle heure est-il M. MEGEVAND ?» et le bicentenaire de l'installation de l'industrie horlogère dans notre ville a influencé certainement les membres de la Commission Culturelle. Que l'on se comprenne bien, je ne cherche pas du tout à remettre en cause le choix de la commission culturelle mais à éclairer cette assemblée. Il faut donc s'assurer que l'homme, Laurent MEGEVAND, a mérité l'honneur d'une exposition et plus encore de donner son nom à un établissement, un lycée professionnel en l'occurrence. Alors, par scrupule intellectuel et affectif, j'ai étudié la vie de Laurent MEGEVAND.

M. LE MAIRE : Tu ne vas pas nous la résumer quand même ! (rires). Je l'ai fait récemment à l'exposition, on connaît tous MEGEVAND et la rue Mégevand.

M. HINTZY : Je vous assure, Monsieur le Maire, qu'il y a quand même des éléments assez édifiants et je ne serai pas pontifiant, j'essaie d'aller vraiment à l'essentiel- c'est vrai que Gæton BORDET aurait été...-. Il se trouve que le citoyen helvétique Laurent MEGEVAND, horloger et maître

monteur de boîtes a été poursuivi à plusieurs reprises pour avoir fraudé sur l'or utilisé dans ses fabrications et qu'il a été cassé de sa maîtrise et banni de Genève pour 5 ans. Il fonde au Locle une nouvelle entreprise et même cause même effet, il se fait «viver» du Locle. Il s'installe en 1793 avec 245 ouvriers à Besançon, 245 ouvriers pour la plupart des protestants qui avaient été chassés de nos terres suite à la révocation de l'Edit de Nantes. Au total, ce sont environ 5000 ouvriers qui sont venus à Besançon à la suite de Laurent MEGEVAND, ce qui n'est quand même pas rien. En 1793, il monte son entreprise ; 1794 est florissant et quelques années après on n'a plus que 1 500 ouvriers suisses à Besançon, ceci pour différentes raisons dont notamment le fait que Laurent MEGEVAND a repris ses bonnes vieilles habitudes et qu'il a été cassé dans son rôle d'entrepreneur à Besançon, c'était en 1798. Aussi, c'est à mon sens un personnage sujet à caution. J'ai quelques scrupules pour ma part à donner mon accord à la dénomination de Laurent MEGEVAND.

En revanche, et là je vais à la hache pour vous satisfaire M. le Maire, en ce qui concerne Charles FOURIER, je crois que nous aurions plusieurs bonnes raisons et strictement bisontines, de l'honorer. La première raison, c'est qu'en 1803, Charles FOURIER qui était d'une excellente famille bisontine—son père était juge consulaire, sans doute la plus grande fortune de Besançon de l'époque m'a-t-on dit—parlait dans un document qui s'appelait «lettre au grand jour», de ce qu'on appelle un minimum décent et qui par la suite, en 1968, est devenu le minimum social garanti à l'initiative de Jean MINJOZ et d'Henri HUOT. Henri HUOT parlait de seuil de dignité, il se trouve que Charles FOURIER de son côté parlait d'un minimum décent pour résorber les poches de pauvreté dans la France entière. Il y a donc déjà ce premier intérêt. Ensuite, il y a aussi le fait que pour un lycée professionnel et je vais m'arrêter là car beaucoup de nos collègues sont pressés de partir...

M. LE MAIRE : Non, du tout !

M. HINTZY : Je voulais simplement signaler que pour un lycée professionnel, il y a peut-être intérêt aussi à honorer quelqu'un qui, le tout premier, a choisi de ne pas faire de ségrégation entre le travail manuel et le travail intellectuel, quelqu'un qui a inspiré largement toute la réflexion qui naissait en ce début de XIX^{ème} siècle sur les sociétés coopératives, sur le mutualisme, sur les sociétés ouvrières, sur les cités ouvrières, quelqu'un qui a inspiré directement PROUDHON et Karl MARX. Je signale au passage que c'est PROUDHON lui-même, imprimeur bisontin à Besançon, qui a imprimé le nouvel ordre industriel et sociétaire de Charles FOURIER. Il y a donc je pense pour la Ville de Besançon un intérêt direct à honorer Charles FOURIER et je pense très sincèrement que Charles FOURIER est à l'origine non seulement du minimum social garanti, du revenu minimum d'insertion, mais également de la politique de redistribution sociale et il en a écrit suffisamment de pages pour ne pas y revenir. Comme il se trouve que cette politique de solidarité à l'égard des Bisontins et de redistribution est celle qui marque la politique que Jean MINJOZ et vous-même Monsieur le Maire avez menée, j'insiste donc lourdement en me faisant l'avocat du conseil d'administration du lycée professionnel de Planoise pour que cet établissement porte le nom de Charles FOURIER. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : La Commission Culturelle proposait Laurent MEGEVAND. Ne pourrait-on pas plutôt dire simplement que Charles FOURIER parce qu'il y a un autre établissement scolaire à Planoise du même nom de Charles FOURIER risque de prêter à confusion et laisser le Conseil d'Etablissement libre de proposer MEGEVAND ou un autre nom.

M. FERREOL : Nous aimons bien Charles FOURIER et notre remarque est essentiellement pratique. Sur le quartier de Planoise, beaucoup de jeunes fréquentent le lycée professionnel qui, jusqu'à présent, s'appelle Lycée Professionnel de Planoise mais ont commencé leur vie d'écolier à l'école maternelle Charles FOURIER. 50 mètres plus loin, il y a l'école primaire I Charles FOURIER, à côté l'école primaire II Charles FOURIER, 300 m plus loin il y aurait le Lycée Professionnel Charles

FOURIER... Je ne suis pas sûr que cela corresponde en plus au voeu du Proviseur M. BARBIER avec qui évidemment je me suis entretenu, qui est de placer son établissement dans un cadre régional.

Autre précision : un autre nom était proposé, celui de Tristan BERNARD. Mais la commission culturelle, dans le cadre du bicentenaire, a préféré celui de Laurent MEGEVAND qui a eu une vie professionnelle mouvementée mais aussi le mérite en pleine révolution française d'amener 245 travailleurs immigrés qui ont apporté l'horlogerie dans notre ville. Aussi, je pense qu'au moment où Besançon honore cette tradition de l'horlogerie et s'ouvre sur les microtechniques, on pourrait, alors que le Conseil Régional n'a jamais proposé le nom de MEGEVAND, proposer pour une fois non pas un Franc-Comtois mais un Franco-Suisse à qui nous devons beaucoup.

M. LE MAIRE : A cette époque-là, les immigrés étaient les protestants.

M. HINTZY : Juste une précision puisque c'était dans l'ensemble des arguments que je voulais développer, mais à force d'être exhaustif on en oublie pas mal. Il faut quand même savoir que les établissements portant le nom de Louis PERGAUD dans le département, il y en a beaucoup.

M. LE MAIRE : Mais c'est différent, c'est dans le département.

M. HINTZY : Il se trouve qu'en ce qui concerne Charles FOURIER, il y a effectivement un groupe primaire à Planoise qui porte le nom de Charles FOURIER. Le disciple de Charles FOURIER, Vistor CONSIDERANT, a la chance lui d'avoir un collège et un lycée climatique. On a beaucoup de personnalités, PROUDHON également parmi les innovateurs sociaux, les inventeurs sociaux, est honoré et il me semblait quand même que le Conseil d'Administration du Lycée de Planoise qui est à Planoise et qui réfléchit depuis deux ans avait pris en compte cette objection et y avait largement répondu.

M. LE MAIRE : Je propose à Marcel FERREOL qu'on envoie Claude HINTZY au Conseil d'Etablissement là-bas pour discuter l'appellation future du lycée.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je crois que l'utopie est toujours la lucarne récréative de l'esprit, mais en l'occurrence, je souhaiterais qu'on laisse soit le Conseil d'Etablissement, soit la Région, qui même si elle a peu de moyens, fait tout de même quelque chose de temps en temps, décider du nom de ce lycée.

M. LE MAIRE : Ce qui est proposé dans ce rapport, c'est de ne pas donner un avis favorable sur le nom proposé de FOURIER. On est tous d'accord sur ce point.

La discussion est close.

Le Conseil Municipal a émis un avis réservé sur le nom de Charles FOURIER, en raison de la présence, dans ce même quartier, d'une école maternelle et d'un groupe scolaire primaire portant déjà ce nom.

En conséquence, le Conseil Municipal laisse au Conseil d'Etablissement de ce lycée et au Conseil Régional de Franche-Comté le choix de l'appellation la plus appropriée pour le Lycée Professionnel de Planoise.